

Le Maître du sabbat

Jésus et le sabbat (1)
~ MATTHIEU 12.1-8 ~

Série Matthieu #81, Pascal Denault, 27 août 2017

INTRODUCTION

- Fréquent entendre : Jésus accomplit sabbat, plus de sabbat...
- Hé 3.7-4.10 : Théologie du sabbat, repos eschatologique
 - Ps 95 : Aujourd'hui, entendez voix... Jurai : pas repos! = offre d'entrer subsiste
 - Repos encore futur (ni sabbat, ni Canaan...)
 - Promesse repos remonte création (Gn 2.1-3)
 - Création (*repos promis*) Chute (*repos compromis*); Rédemption (*repos re-promis*)
 - A.A. figure repos (lois sabbats)... Travailler pour se reposer...
 - NT : Repos = rédemption Christ

Hé 4.9-10 ⁹ Il y a donc encore un sabbat à observer pour le peuple de Dieu, ¹⁰ car Celui qui est entré dans son repos [*Jésus*] s'est reposé de ses œuvres comme Dieu s'était reposé des siennes [*première création/ nouvelle création*].

- Sabbat à observer (σαββατισμὸς) = Jour du Seigneur (*dans l'attente Repos : déjà/ pas encore*)
- Continuité sabbat, mais promesse accomplie, ombre/ réalité (ex : Pâque/ Cène)

Gerardus Vos (1864-1949) « Le sabbat est passé par plusieurs phases de développement de rédemption, il est demeuré le même dans son essence, mais fut modifié dans sa forme selon que chaque époque de l'histoire de la rédemption le nécessitait. » (BT 109)

- Sabbat: *forme finale* = NA (après résurrection)... *Transition AA/NA*: pendant incarnation:

LECTURE DU TEXTE ET PRIÈRE D'INTRODUCTION

Mt 11.28-30 ²⁸ Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. ²⁹ Prenez mon joug sur vous et recevez mes instructions, car je suis doux et humble de cœur ; et vous trouverez le repos pour vos âmes. ³⁰ Car mon joug est doux, et mon fardeau léger. [*fardeau pharisiens vs. fardeau Jésus*] **Mt 12:1-8** En ce temps-là, Jésus traversa des champs de blé un jour de sabbat. Ses disciples, qui avaient faim, se mirent à arracher des épis et à manger. ² Les pharisiens, voyant cela, lui dirent : Voici, tes disciples font ce qu'il n'est pas permis de faire pendant le sabbat. ³ Mais Jésus leur répondit : N'avez-vous pas lu ce que fit David, lorsqu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui ; ⁴ comment il entra dans la maison de Dieu, et mangea les pains de proposition, qu'il n'était permis de manger, ni à lui, ni à ceux qui étaient avec lui, et qui étaient réservés aux sacrificateurs seuls? ⁵ Ou, n'avez-vous pas lu dans la loi que, les jours de sabbat, les sacrificateurs violent le sabbat dans le temple, sans se rendre coupables? ⁶ Or, je vous le dis, il y a ici quelque chose de plus grand que le temple. ⁷ Si vous saviez ce que signifie : Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices, vous n'auriez pas condamné des innocents. ⁸ Car le Fils de l'homme est maître du sabbat.

- Matthieu introduit récit sabbat par Jésus = repos... (*eschatologie & christologie Matt...*)
- (1) L'accusation pharisiens (2) Réponse Jésus : deux illustrations, deux conclusions

A. L'ACCUSATION DES PHARISIENS (V.1-2)

LA « MAUVAISE ACTION » DES DISCIPLES

- Remarque pour ceux Jésus aboli sabbat : *si seuls reproches trouvés = Jésus observait sabbat...*
- Contexte : sabbat, faim, glané épis (permis Loi)
- Remarque Spurgeon intéressante (pas centrale avec thème) :

Charles Spurgeon (1834-1892) Incidemment, nous apprenons par cette histoire que notre Seigneur et ses disciples étaient pauvres et que, Celui qui a nourri les multitudes, n'a pas usé de sa puissance miraculeuse pour nourrir ses propres disciples, mais les a laissés jusqu'à ce qu'ils fassent ce que les pauvres étaient forcés de faire pour fournir quelque chose à leurs estomacs. Notre Seigneur ne souloit personne pour qu'il Le suive ; ils étaient peut-être Ses apôtres, ils avaient cependant faim pendant le sabbat.

L'INTERPRÉTATION DES PHARISIENS

- « *Tes disciples font ce qu'il n'est pas permis de faire pendant le sabbat* » (Maître porte blâme)
- Loi interdisait travail pendant sabbat (Ex 20.10)
- Mishna: 39 catégories activités = travail (*tradition orale: « vous avez entendu dit... » (Mt 5.21)...*)
- L. Morris : Arracher épis (*moissonner*), froisser mains (*battage*), souffler paille (*vanner*)...
- Préparer nourriture sabbat la veille (*bon principe, mais pas tj possible, œuvres de nécessité*)

B. LA RÉPONSE DE JÉSUS (V.3-8)

- Deux illustrations, deux conclusions

DEUX ILLUSTRATIONS

1. L'ILLUSTRATION AVEC DAVID

Mt 12.3-4 N'avez-vous pas lu ce que fit David, lorsqu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui ;⁴ comment il entra dans la maison de Dieu, et mangea les pains de proposition, qu'il n'était permis de manger, ni à lui, ni à ceux qui étaient avec lui, et qui étaient réservés aux sacrificateurs seuls?

- Référence à fuite devant Saül (1 S 21.1-10)
- Tente Éternel à Nob, sacrificateur Achimélec
- David lui cache vérité... lui demande du pain... que du pain consacré
- Probablement jour du sabbat (comp. 1 S 21.6 et Lv 24.8)

1 S 21.5 Si c'est là un acte profane, il sera certainement aujourd'hui sanctifié par celui qui en sera l'instrument.

John Peter Lange (1802-1884) L'*instrument* en question est la personne sacrée du prêtre, Achimélec lui-même, porteur de la dignité sacerdotale. L'indication « *aujourd'hui* » pointe avec emphase aux circonstances particulières de cette occasion qui incitèrent Achimélec à accorder à David sa demande.

- Loi ne permettait pas cela :

Lv 24.9 Ils appartiendront à Aaron et à ses fils, et ils les mangeront dans un lieu saint; car ce sera pour eux une chose très sainte

- Pourtant David et Achimélec pas condamnés par Écritures...
- Nécessité qui permettait une exception
- Le prêtre pouvait autoriser cette exception (*mais pas d'après logique pharisienne...*)

2. L'ILLUSTRATION AVEC LES PRÊTRES DANS LE TEMPLE

Mt 12.5 Ou, n'avez-vous pas lu dans la loi que, les jours de sabbat, les sacrificateurs violent le sabbat dans le temple, sans se rendre coupables?

- « *Violent le sabbat* » = parle à la manière des hommes (Calvin)
- Deuxième exemple pour montrer interprétation inflexible sabbat = erronée...

Nb 28.9-10 ⁹ Le jour du sabbat, vous offrirez deux agneaux d'un an sans défaut, et, pour l'offrande, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, avec la libation. ¹⁰ C'est l'holocauste du sabbat, pour chaque sabbat, outre l'holocauste perpétuel et la libation.

- Au nom quel principe pouvaient « transgresser sabbat »? *Ceuvres nécessités Temple!*
- Si s'applique aux prêtres Temple, *a fortiori* à Christ :

Mt 12.6 Or, je vous le dis, il y a ici quelque chose de plus grand que le temple.

- À quoi réfère « *quelque chose de plus grand* » ? (μεῖζόν *adj. comparatif neutre et non masculin...*)

Grant Osborne « Le neutre (plutôt que le masculin) dans « plus grand que » (*meizon*) est significatif, il renvoie au ministère du royaume et à l'office messianique de Jésus et non uniquement sa personne. Le point est que si le service du temple avait préséance sur le sabbat, alors Jésus et son ministère ont une autorité encore plus grande sur le sabbat puisqu'il remplace le temple. »

- Temple et économie A.T = ombre choses célestes... (*pas simplement que Jésus accompli...*)

Edmund Clowney (1917-2005) Nous devons réaliser qu'il ne s'agit pas d'une spiritualisation dans le sens habituel du terme, mais bien du contraire. En Christ nous avons la réalisation. Ce n'est pas tellement que Christ accompli ce quel le temple signifie ; mais plutôt que Christ est la signification pour laquelle le temple existait.

- Pas Christ rendu semblable au temple, mais contraire! Archétype!
- Si exception valide pour *l'ombre*, encore plus pour *la réalité!*

DEUX CONCLUSIONS

Mt 12.7-8 ⁷ Si vous saviez ce que signifie : Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices, vous n'auriez pas condamné des innocents. ⁸ Car le Fils de l'homme est maître du sabbat.

- Jésus conclut : *pharisiens commettent deux erreurs fatales* : (1) Loi (2) Messie

1. LES PHARISIENS NE COMPRENENT PAS LA LOI

- Si comprenaient Loi, n'auraient pas condamné innocents...
- Deuxième fois Jésus leur dit ne comprennent pas Os 6.6 (*Banquet chez Matt. Mt 9.13*)
- Prophète Osée même reproche peuple son temps :

Os 6.6 Car j'aime la piété (*hesed*) et non les sacrifices, et la connaissance de Dieu plus que les holocaustes.

- Erreur : ritualisme... lettre vs. esprit... pensent OK devant loi...

Mt 23.23 Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité: c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses.

- Attention danger : conformité externe, orthodoxie liturgique, apparence piété (2 Tm 3.5)

Jean Calvin (1509-1564) Il s'agit invariablement de la manière d'agir des hypocrites : ils s'autorisent une grande liberté dans les choses les plus importantes, mais ils accordent une grande attention aux observances religieuses.

- Quand Loi observée attentivement : montre ne peut entrer repos de Dieu...
- Loi est bonne si bon usage... (1 Tm 1.8)
- 1^{er} usage : Révéler péché, conduire à Christ (Rm 3.20, Ga 3.24)
- Lien entre v.7 et v.8 : CAR le Fils de l'homme maître sabbat... (Loi mène au Maître sabbat)

2. LES PHARISIENS NE COMPRENNENT PAS QUI EST JÉSUS

- Si comprenaient Loi : attendraient Celui Moïse annoncé (Dt 18.15)... Celui venu accomplir Loi (Mt 5.17)... Fils homme de Daniel (*Maître du sabbat...*)
- Mais cela caché à leur cœur (Mt 11.25)...
- « *Car le Fils de l'homme est maître du sabbat.* »
 - Une des façons Matthieu affirme divinité Christ (*implicite : 1.23, 8.27, 9.6, 28.20*)
 - Le Sabbat est à l'Éternel: *institution Gn 2.3, Décalogue Ex 20.8, Signe distinctif Ex 31.13*
 - *Kurios* du sabbat = Lui qui donne Repos (Mt 11.28)
 - Repos pas absence Loi... Joug Christ = léger (*cœur nouveau pour observer Loi...*)
 - Turretin: Loi conduit à Christ... Christ conduit Loi...
 - Erreur pharisiens: *Une Loi conduit pas Christ...* Erreur xiens: *Un Christ conduit pas Loi...*
 - Notre repos : pas abolition sabbat... Faire du sabbat un délice :

Es 58.13-14 ¹³Si tu retiens ton pied pendant le sabbat, Pour ne pas faire ta volonté en mon saint jour, Si tu fais du sabbat tes délices, Pour sanctifier l'Éternel en le glorifiant, Et si tu l'honores en ne suivant point tes voies, En ne te livrant pas à tes penchants et à de vains discours, ¹⁴Alors tu mettras ton plaisir en l'Éternel, Et je te ferai monter sur les hauteurs du pays, Je te ferai jouir de l'héritage de Jacob, ton père; Car la bouche de l'Éternel a parlé.

- Pour cela ne devons pas devenir des *ritualistes*, mais des *adorateurs Esprit et vérité* (Jn 4.23)...

Charles Simeon (1759-1836) Nous ne devrions jamais monter à la maison de Dieu sans attendre d'y rencontrer notre Sauveur. Nous ne devrions jamais participer aux ordonnances publiques simplement pour accomplir un devoir, mais pour profiter d'un privilège ; non pas pour écouter un prédicateur, mais pour rencontrer notre Dieu et Sauveur. Ô quelle différence marquante y aurait-il dans nos cultes si nous les rendions avec une telle expectative! Quelle dévotion revêtirait nos prières! Quelle attention révérencielle portée à la Parole prêchée! Et quelles « pluies de bénédictions » seraient répandues sur nos âmes!

- Dites-moi que cela vous inspire...
- Nous : fatigués, chargés et âmes besoin repos... Venons à Christ : Seigneur du sabbat!

Hébreux 4.1-10

QUESTIONS POUR LES ENFANTS

Nom : _____ Date : _____

Titre : _____

Passage de la Bible : _____

1. De quoi parle ce message?

2. Quels sont les principaux points du message?

3. Pourquoi les pharisiens disaient-ils que les disciples transgressaient la Loi?

- a. Parce que la Loi interdisait de préparer sa nourriture le jour du sabbat.
- b. Parce qu'ils n'avaient pas compris que Jésus a aboli le jour du sabbat.
- c. Parce qu'ils ne comprenaient pas la Loi.

4. Vrai ou Faux?

- | | | |
|---|------|------|
| <input type="radio"/> Depuis que Jésus est venu le sabbat est aboli. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> La Loi n'interdisait pas de pratiquer des œuvres nécessaires le jour du sabbat. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> Le rôle de la Loi est de nous montrer ce que nous pouvons faire pour être sauvés. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> Le rôle de la Loi est de nous montrer notre péché et de nous conduire à Jésus. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> Seul Jésus peut nous faire entrer dans le repos de Dieu. | Vrai | Faux |

5. Comment devons-nous consacrer le sabbat aujourd'hui?

QUESTIONS ET NOTES POUR LES ADULTES

Le Maître du sabbat – Mt 12.1-8

1. Christ a-t-il aboli le sabbat? Quelle est la relation entre le repos de Dieu, le sabbat et Jésus?

2. Pourquoi les pharisiens croyaient-ils que les disciples transgressaient le sabbat?

3. En quoi l'exemple de David et des prêtres étaient-ils une réponse à l'erreur des pharisiens?

4. Quelles étaient les deux erreurs fatales des pharisiens?

Notes d'étude et de lecture

REMARQUES

- Matthieu semble agencer les récits : le chapitre 11 se termine sur la thématique du repos en Jésus et le chapitre 12 s'ouvre avec la pratique du sabbat.
- Les parallèles de Marc et Luc sont très similaires, Matthieu est cependant le seul à donner leur deuxième exemple des sacrificateurs qui violent le sabbat.
- Le reproche de Jésus contre les pharisiens semble être qu'ils ne comprennent pas l'esprit de la Loi morale et s'arrêtent à la lettre...
- Nous faisons souvent l'erreur de penser que le légalisme est uniquement l'emphase sur la Loi ou le salut par les œuvres... mais le légalisme des pharisiens était surtout une mauvaise interprétation de la Loi.

Verset 3-4

- Épisode David : 1 S 21.1-9
- Seuls les sacrificateurs pouvaient manger les pains consacrés : Ex 35.20 ; Lv 24.5-9

Verset 5

- Les sacrificateurs devaient travailler le jour du sabbat Nb 28.9-10 ; Jn 7.21-24.

TEXTE GREC ET SYNOPSE

<p>Texte grec Ἐν ἐκείνῳ τῷ καιρῷ ἐπορεύθη ὁ Ἰησοῦς τοῖς σάββασι διὰ τῶν σπορίμων· οἱ δὲ μαθηταὶ αὐτοῦ ἐπεινάσαν καὶ ἤρξαντο τίλλειν στάχρας καὶ ἐσθίειν. 2 οἱ δὲ Φαρισαῖοι ἰδόντες εἶπαν αὐτῷ· ἰδοὺ οἱ μαθηταὶ σου ποιοῦσιν ὃ οὐκ ἔξεστιν ποιεῖν ἐν σαββάτῳ. 3 ὁ δὲ εἶπεν αὐτοῖς· οὐκ ἀνέγνωτε τί ἐποίησεν Δαυὶδ ὅτε ἐπεινάσεν καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ, 4 πῶς εἰσῆλθεν εἰς τὸν οἶκον τοῦ θεοῦ καὶ τοὺς ἄρτους τῆς προθέσεως ἔφαγον, ὃ οὐκ ἔξον ἦν αὐτῷ φαγεῖν οὐδὲ τοῖς μετ' αὐτοῦ εἰ μὴ τοῖς ἱερεῦσιν μόνοις; 5 ἢ οὐκ ἀνέγνωτε ἐν τῷ νόμῳ ὅτι τοῖς σάββασι οἱ ἱερεῖς ἐν τῷ ἱερῷ τὸ σάββατον βεβηλοῦσιν καὶ ἀναίτιοί εἰσιν; 6 λέγω δὲ ὑμῖν ὅτι τοῦ ἱεροῦ μεῖζόν ἐστιν ὧδε. 7 εἰ δὲ ἐγνώκετε τί ἐστιν· ἔλεος θέλω καὶ οὐ θυσίαν, οὐκ ἂν κατεδικάσατε τοὺς ἀναιτίους. 8 κύριος γάρ ἐστιν τοῦ σαββάτου ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου.</p>		
<p>Mt 12:1-8 En ce temps-là, Jésus traversa des champs de blé un jour de sabbat. Ses disciples, qui avaient faim, se mirent à arracher des épis et à manger. ² Les pharisiens, voyant cela, lui dirent : Voici, tes disciples font ce qu'il n'est pas permis de faire pendant le sabbat. ³ Mais Jésus leur répondit : N'avez-vous pas lu ce que fit David, lorsqu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui ; ⁴ comment il entra</p>	<p>Mc 2:23-28 ²³ Il arriva, un jour de sabbat, que Jésus traversa des champs de blé. Ses disciples, chemin faisant, se mirent à arracher des épis. ²⁴ Les pharisiens lui dirent: Voici, pourquoi font-ils ce qui n'est pas permis pendant le sabbat ? ²⁵ Jésus leur répondit: N'avez-vous jamais lu ce que fit David, lorsqu'il fut dans la nécessité et qu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui; ²⁶ comment il entra dans la maison de Dieu,</p>	<p>Lc 6:1-5 Il arriva, un jour de sabbat appelé second-premier, que Jésus traversait des champs de blé. Ses disciples arrachaient des épis et les mangeaient, après les avoir froissés dans leurs mains. ² Quelques pharisiens leur dirent: Pourquoi faites-vous ce qu'il n'est pas permis de faire pendant le sabbat ? ³ Jésus leur répondit: N'avez-vous pas lu ce que fit David, lorsqu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui; ⁴</p>

<p>dans la maison de Dieu, et mangea les pains de proposition, qu'il n'était permis de manger, ni à lui, ni à ceux qui étaient avec lui, et qui étaient réservés aux sacrificateurs seuls? ⁵ Ou, n'avez-vous pas lu dans la loi que, les jours de sabbat, les sacrificateurs violent le sabbat dans le temple, sans se rendre coupables? ⁶ Or, je vous le dis, il y a ici quelque chose de plus grand que le temple. ⁷ Si vous saviez ce que signifie : Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices, vous n'auriez pas condamné des innocents. ⁸ Car le Fils de l'homme est maître du sabbat.</p>	<p>du temps du souverain sacrificateur Abiathar, et mangea les pains de proposition, qu'il n'est permis qu'aux sacrificateurs de manger, et en donna même à ceux qui étaient avec lui ! ²⁷ Puis il leur dit: Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat, ²⁸ de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat.</p>	<p>comment il entra dans la maison de Dieu, prit les pains de proposition, en mangea, et en donna à ceux qui étaient avec lui, bien qu'il ne soit permis qu'aux sacrificateurs de les manger ? ⁵ Et il leur dit: Le Fils de l'homme est maître même du sabbat.</p>
---	--	---

COMMENTAIRES BIBLIQUES

JIM BUTLER

- Contexte :

In chapter 12, He is accused of being a lawbreaker (12:1-14), an agent of Satan (12:24-32), and a self-appointed teacher with no verification of His ministry (12:38-42). The immediate context of 12:1-14 is 11:28-30 – Jesus alone offers eschatological Sabbath rest (Beale) through His redemptive work. The contrast between His “rest” and the so-called rest of the Pharisees is seen in their approach to the Sabbath. The statement of v.8 concerning Christ as Lord of the Sabbath is the central point in the two Sabbath narratives: it serves as a climax to the first episode and introduces the second (Chamblin, 639).

- Ce que l'AT interdisait le jour du sabbat:

The OT prohibited – **(1)** gathering manna, Ex 16:22-30; **(2)** gathering fire wood, Nu 15:32-36; **(3)** plowing and harvest, Ex 34:21; **(4)** kindling a fire, Ex 35:3; **(5)** trading, Ne 10:31; 13:15-22; Am 8:5; **(6)** carrying loads, Je 17:19-27.

- La réaction des pharisiens expliquée:

Mishna Shabbath 7:2 contained thirty-nine categories of activity which were classified as “work.”
The Pharisees would have seen the disciples engage in harvesting (picking grains), threshing (separating grain from stalk), winnowing (blowing away the chaff), and milling (grinding it between their fingers).
The Pharisees assume that the Mishna is the correct interpretation; they assume the guilt of Christ's disciples and in so doing, they miss the point of the 4th word altogether.

- Les conclusions de l'exemple #1 de Jésus:

1 – the law of God was not in place for the punishment of the people of God

2 – the condemnation by the Pharisees toward the disciples would logically have condemned David also
3 – the priest in Nob was able to authorize David to eat; how much more Christ?
4 – the argument necessitates that Jesus is as significant (or more so) than David (and the context affirms this)
5 – the sabbath is not violated with works of necessity

▪ Les conclusions de l'exemple #2 de Jésus:

1 – the ministry by the priests in the temple does not violate the Sabbath
2 – the ministry associated with Christ who is greater than the temple does not violate the Sabbath
3 – the ministry in the temple does not overrule the Sabbath command; the ministry in the temple is consistent with the Sabbath command

SPURGEON

▪ Jésus et ses disciples étaient pauvres:

We incidentally learn from this story that our Lord and His disciples were poor, and that He who fed the multitudes did not use His miraculous power to feed His own followers, but left them till they did what poor men are forced to do to supply a little stay for their stomachs. Our Lord bribes none into following Him: they may be His apostles, and yet be hungry on the Sabbath.

CALVIN

▪ Jésus parle à la manière des hommes en disant que les prêtres ont transgressé le sabbat :

When He says that the Sabbath was profaned by the priests, it was imprecise language; Christ was adapting Himself to His hearers. For when the law commands men to abstain from their works, it does not forbid holy work.

▪ Les hypocrites observent les détails, mais laissent passer le plus important (Mt 23.24) :

It is the invariable practice of hypocrites to allow themselves liberty in matters of greatest consequence, and to pay close attention to ceremonial observances.”

EDMUND CLOWNEY:

We must realize that this is not spiritualization in the usual sense of the word, but the very opposite. In Christ is realization. It is not so much that Christ fulfills what the temple means; rather Christ is the meaning for which the temple existed. (Cité par Beale, T&CM, 297)

KNOX CHAMBLIN

▪ Les pharisiens ne comprennent pas la Loi:

“Do not the Pharisees, on the contrary, value the *ceremonial* dimension of the Sabbath law above the *ethical*? Do they not, in the terms of Hos 6:6, desire sacrifice and not mercy? The fact that the action of Mt 12:1 evokes their condemnation rather than their mercy (which might have found expression in silence!), betrays their ignorance not only of the Scriptures but of God Himself.

R.T. FRANCE

▪ Le Maître du sabbat:

Not only is the Son of Man greater than David and the temple, but He is 'Lord' of the institution which is traced in the OT to God's direct command (Gen 2:3), enshrined in the Decalogue which is the central codification of God's requirements for His people, and described by God as 'My Sabbath' (Ex 31:13; Lev 19:3, 30; Is 56:4, etc.; cf. the recurrent phrase 'a Sabbath to/for Yahweh,' Ex 16:23; 20:10; 35:2, etc.). (p. 463)

J.C. RYLE

- Comment Jésus a restauré et purifié le sabbat :

Our Lord did not abolish the weekly Sabbath. He only freed it from incorrect interpretations, and purified it from man-made additions. He did not tear out of the Decalogue the fourth commandment. He only stripped off the miserable traditions with which the Pharisees had incrustated the day, and by which they had made it, not a blessing, but a burden. He left the fourth commandment where he found it, a part of the eternal law of God, of which no jot or tittle was ever to pass away." "May we never forget that our great aim should be to 'keep the Sabbath holy.' Works of necessity may be done. 'It is lawful to do well,' and show mercy. But to give the Sabbath to idleness, pleasure-seeking, or the world, is utterly unlawful. It is contrary to the example of Christ, and a sin against a plain commandment of God." (124)

GRANT OSBORNE

- Permis au voyageur de se nourrir dans le champ d'un autre :

« Travelers were allowed to do so (Lev 19:9-10; Deut 23:24-25), but this was the Sabbath. »

- Ce qui était permis pendant le sabbat :

« Traveling and carrying loads was excluded in Isa 58:13-14; Jer 17:21-22, but people were allowed to travel "a Sabbath day's walk" (Acts 1:12) or 2,000 cubits (= 1,100 meters; »

- Ils accusent Jésus puisqu'un rabbin était responsable pour les actions de ses disciples.
- Illustration du fardeau pesant des pharisiens :

« By making this a legal charge, Matthew heightens the contrast between the heavy yoke of the Pharisees and the merciful yoke of Jesus (cf. 11:28- 30). »

- Jésus ne dit pas uniquement que lui est plus grand que le temple, mais que sa venue, l'arrivée du royaume, cette ère messianique, lui-même sont plus grands que le temple et l'ère de l'ancienne alliance :

« The neuter (rather than masculine) "greater" (*meizon*) is significant, pointing to the kingdom ministry and messianic office of Jesus and not just his person. « The point is that if the temple service took precedence over the Sabbath, then Jesus and his ministry have even greater authority over the Sabbath, for he supercedes the temple. »

- Les deux erreurs fatales des pharisiens :

« The Pharisees have made two fatal errors: they have misinterpreted the law, and they have refused to accept the reality of Christ as Messiah and Son of God. This, then, is the heart of the passage (along with v. 8): Jesus is the final authority for Torah. »

- Les pharisiens se concentrent sur les détails, mais oublient l'essentiel :

« The Pharisees are still making the same mistake, being assiduous about legal observance but neglecting the weighty matter of hesed (the term in Hosea), "loving-kindness, mercy. [...] Jesus is saying that mercy rather than legal observance is the heart of God's will

and that he has correctly exemplified this with respect to his disciples, who are thereby “guiltless” before God. »

- Jésus est le Maître cosmic (Fils de l’homme) du sabbat :

« In the OT God is master of the Sabbath, and here Jesus has that authority, continuing the high Christology of Matthew. Jesus is greater than the temple (that had precedence over the Sabbath) and thus is also Lord over the Sabbath. The Sabbath rest is embodied in Jesus, who offers “rest for your souls” in 11:28-30. As in 5:17-20 Jesus has not abolished the Sabbath but has fulfilled it and now provides the true parameters for the people of God to experience the Sabbath rest. »

- Christologie de Matthieu : Jésus = Dieu

« Matthew never explicitly asserts the deity of Christ, but he implicitly does so with passages like this one, where Jesus does in the new covenant what Yahweh did in the Old (cf. “God with us,” 1:23; ruler, 28:18; omnipresent, 18:20, 28:20; Trinitarian, 28:19; authority to forgive sins, 9:1-8). The message here is that Jesus is Lord of all and sovereign over not just the Sabbath but over all religious law and conduct. »

MORRIS

- Comment les pharisiens voyaient les actions des disciples :

Plucking the grain was reaping, rubbing it to separate the grain from the husks (Luke tells us that they did this) was threshing, blowing away the husks may well have been interpreted as winnowing, and for good measure they may have seen the whole as preparation of food, which they also regarded as prohibited (all food eaten on the Sabbath had to be prepared on the previous day).

JOHN GILL

- Non seulement c’était le sabbat, mais probablement qu’ils mangèrent avant l’heure permise :

and so broke their fast before morning-prayer; for a man might not eat any thing on a sabbath-day until morning-prayers were ended in the synagogue, nor indeed on any other day; for they used not to eat bread till after they had offered the daily sacrifice

- L’incident avec David eut probablement lieu pendant le sabbat :

No hint is here given, nor in the history, in 1 Sam. 21 that it was on the sabbath-day that David came to Ahimelech, and ate the shew-bread; but this is observed, and disputed, by the Jewish writers. Some indeed are in a doubt about it; but others readily give into it, that it was on the sabbath-day, which he chose to flee in, for the greater safety and preservation of his life: and indeed it seems reasonable it should be on that day; since on that day only the shew-bread was removed from the table, and other loaves put in the room.

- La permission des prêtres de « transgresser » le sabbat doit forcément s’étendre au Maître du sabbat :

that which is forbidden to be done on the sabbath, is lawful to be done in the sanctuary: and whereas it might be objected to the disciples of Christ, that they were not priests; and what they did was not in the temple, but in the fields; to this it is replied, in the following words: Ver. 6. But I say unto you, &c.]

- L’adjectif comparatif neutre *meizon* peut référer à :

Some copies read **μειζον**, *something greater*; referring either to the human nature of Christ, in which the Godhead dwells bodily, and so infinitely greater than the temple; or to the health of his disciples, which was in danger, through hunger: or to the ministry of the apostles, which, by satisfying nature, they were more capable of performing; either of which was of more moment than the sacrifices and service of the temple

- Le sens du verset 6 (l'argument *ad fortiori* avec le temple) :

Christ's argument is, that if the temple, and the service of it, excused the priests from blame, in doing things in it on the sabbath-day, which otherwise might not be done; then much more might his presence, who was greater than the temple, excuse his disciples from blame in this action of rubbing and eating the ears of corn; which was done to satisfy hunger, and to render them the more capable of performing their ministerial function; and which was of more importance than the service of the priests.

- Le maître du sabbat (Dieu) peut modifier le sabbat :

The Jews so far agree to this, that he that commanded the law of the sabbath, could dispense with it; they say, that "the day on which Jericho was taken was the sabbath-day; and that though they slew and burnt on the sabbath-day, **מי שצוה על השבת צוה לחלל שבת**, *he that commanded the observation of the sabbath, commanded the profanation of it.*" And since Christ is greater than the temple, and has all the perfections of the divine nature in him, is equal to the father in power and glory; and even as mediator, has all power in heaven and earth given him; so as he is Lord of all other things, he is of the sabbath, and has a power of dispensing with it, and even of abolishing it; see Col. 2:16, 17

ANCIENNE PRÉDICATION

- Les « transgressions » de Jésus envers le sabbat nous montre qu'il ne l'a pas aboli, mais observé :

De plus, lorsqu'on considère les accusations des juifs contre Jésus en ce qui a trait à l'observation du sabbat, si tout ce qu'ils ont pu trouver contre lui fut qu'il guérit des malades le jour du sabbat ou permit à ses disciples de préparer leur nourriture ou encore d'avoir dit à un homme qu'il avait guéri de transporter son lit... c'est donc que Jésus devait observer le sabbat de manière irréprochable.

- L'erreur des pharisiens :

La clé pour la compréhension de ce passage est la suivante : les disciples du Seigneur n'étaient pas en train de transgresser le sabbat. Selon la tradition des juifs, ils le transgressaient, mais Jésus affirme que selon leur tradition David et même les sacrificateurs, qui pourtant suivent les prescriptions de la loi, transgresseraient le sabbat. L'erreur des pharisiens était de prendre les exigences de certains sabbats, comme celui du jour des expiations où aucune activité n'était permise, pas même la préparation d'un repas, puis d'appliquer cela uniformément à tous les sabbats. Pourtant la loi était beaucoup plus flexible quant aux sabbats ordinaires. Elle n'exigeait pas l'inactivité et ne condamnait pas l'homme pour l'exécution de travaux nécessaires même en cette journée.

GERARDUS VOS (BT)

- Le sabbat est une ordonnance morale qui a eu différentes applications positives :

Le sabbat est passé par plusieurs phases de développement de rédemption, il est demeuré le même dans son essence, mais fut modifié dans sa forme selon que chaque époque de l'histoire de la rédemption le nécessitait. (p. 139)

CHARLES SIMEON

- Les œuvres de nécessité ont préséance sur les institutions cérémonielles :

Our Lord therefore vindicated his Disciples: first, on the ground of its being *a matter of necessity*, in which case it superseded the observance of a ceremonial institution.

- Argument *a fortiori* Temple vs. Jésus :

They, notwithstanding they thus “profaned the Sabbath, were blameless,” because the service of the temple required it. In like manner, the Disciples, being engaged in his work, were blameless: for “*He* was greater than the temple;” and, consequently, was entitled to suspend the observance of the Sabbath, so far as his service required it; for “*He* was Lord even of the Sabbath-day.

- Christ = Archétype :

But they were very faint shadows of his incomprehensible fulness and excellency. In Him their respective uses were all combined. He was at once the sacrifice, the altar that sanctified it, and the Priest that offered it. He was “the light of the whole world;” and “the living bread, of which whosoever eats shall live for ever.” He was the laver in which every child of man must wash both his person and his offerings. He was the ark, which contained in it the law, and was covered in all its exact dimensions by the mercy-seat; for, by his own fulfilment of the law for us, he rendered the exercise of mercy commensurate with the necessities of fallen man.

- Jésus avant tout chose :

Our duty to the Lord Jesus Christ is of paramount obligation, and supersedes every thing that is opposed to it. The law of self-preservation is strongly binding upon us: but if fidelity to Christ require the sacrifice of it, “not even life itself must be dear to us;” (Ac 20.24) we must be willing to lay it down at any time for his sake (Ac 21.13): and if, at the expense of our duty to him, we save our lives, we shall lose them to all eternity (Mt 10.39).

- Notre attente et notre préparation en venant à la maison du Seigneur :

Never should we go up to the House of God without expecting to meet our Saviour there. We should not go to public ordinances merely to perform a duty, but to enjoy a privilege; not to hear a preacher, but to meet our God and Saviour. O, what a different appearance would there be in ordinances, if we all attended them in a becoming frame! What devotion would there be in our prayers! what reverential attention to the word delivered! and what “showers of blessings” would be poured out upon our souls!

DESCRIPTION ET QUESTIONS

Diffusion en direct : <https://www.unherautdansle.net/sermon-2017-08-27/>

Titre : #81 Le Maître du sabbat – Jésus et le sabbat (1) – Mt 12.1-8

Description : Celui qui offre gratuitement le repos de l'âme (Mt 11.28-30) est le Maître du sabbat (Mt 12.1-8). L'Évangile de Matthieu se poursuit en démontrant la relation entre Jésus

et le sabbat. Dans ce texte nous verrons pourquoi les pharisiens étaient scandalisés par la conduite de Jésus et de ses disciples le jour du sabbat : parce qu'ils ne comprenaient ni la Loi ni qui était Jésus.

Structure :

Introduction

- A. L'accusation des pharisiens (v.1-2)
- B. La réponse de Jésus (v.3-8)
 - Deux illustrations
 - Deux conclusions

Questions :

1. Christ a-t-il aboli le sabbat? Quelle est la relation entre le repos de Dieu, le sabbat et Jésus?
2. Pourquoi les pharisiens croyaient-ils que les disciples transgressaient le sabbat?
3. En quoi l'exemple de David et des prêtres étaient-ils une réponse à l'erreur des pharisiens?
4. Quelles étaient les deux erreurs fatales des pharisiens?